

## L'ASSURANCE IMMOBILIERE ET LA GESTION DES SINISTRES EN COPROPRIETE

### Objectifs pédagogiques et opérationnels

Maitriser les connaissances de base des contrats d'assurance immobilière  
Savoir gérer les sinistres en copropriété  
Optimiser et sécuriser ses pratiques

### Public

Gestionnaires et leurs collaborateurs  
Responsables techniques et leurs collaborateurs  
Juristes

### Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Alternance d'exposés et de cas pratiques  
Questions / réponses  
Projection du support de formation  
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

### Pré requis

Aucun

### Suivi et validation

Rapport de connexion  
Questions orales ou écrites (QCM)  
Evaluation de la formation en ligne

### Durée - Modalités

3h30 – Distanciel synchrone  
(classe virtuelle)

## PROGRAMME DETAILLE

### 1. LE CONTRAT D'ASSURANCE : DEFINITION ET SPECIFICITES

Le cadre juridique et le vocabulaire de l'assureur  
L'assurance des biens et l'assurance de responsabilité  
Les obligations des parties  
Les garanties : biens et risques couverts / biens et risques exclus  
Les clauses essentielles à connaître  
Les assurances obligatoires à connaître  
Le règlement de copropriété et les décisions d'assemblée générale  
Les franchises  
L'évolution des risques et des contrats  
Les primes : règlement, imputation et défaut de paiement  
La résiliation du contrat – BCT (Bureau Central de Tarification)

### 2. LES SINISTRES

La déclaration de sinistre  
    L'opportunité de la déclaration  
    Les délais  
    La forme  
La gestion du sinistre  
    Les experts et les expertises  
    Le suivi des dossiers

Les indemnités  
Les conventions  
    IRSI (Assureur gestionnaire, prise en charge de la recherche de fuite...)  
    CIDECOP (Convention d'Indemnisation des Dégâts des Eaux dans la Copropriété)  
Les sinistres hors conventions  
Les litiges avec l'assureur  
La prescription

### **3. QUESTIONS/REPONSES**

***Une attestation de participation conforme au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier sera remise à chaque participant***